

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35
Nb. de représentés : 13
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 28/1292 :

Programme TIPITOU: partenariat avec le CCAS de Saint-Pierre

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEÉ Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphane), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphane.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Accusé de réception en préfecture
N° 249 40164 20230905-28-1292-DE
Date de réimpression : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°28/1292 : Programme TIPITOU: partenariat avec le CCAS de Saint-Pierre.

Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la candidature de la Ville à l'appel à projets 2022 de lutte contre les addictions a été retenue par les services de l'Etat.

Dans le cadre de cette politique de santé, conformément aux orientations nationales et locales, la ville déploie une approche globale, bénéficiant à l'ensemble de sa population, dès la petite enfance

Ainsi, parmi les actions figurant à la programmation 2022 – 2024 de cet appel à projet, figure le programme TIPITOU, mis en œuvre par l'IREPS de La Réunion (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé).

Ce programme s'adresse à des enfants âgés entre 2 et 4 ans en crèche et leurs parents, lequel vise à développer leurs compétences psychosociales.

Il est proposé par conséquent de le déployer au sein des trois crèches gérées par le CCAS de la ville, à travers la mise en place de réunions de présentation et d'un accompagnement dans la mise en œuvre du programme par l'IREPS.

Des formations de référents du CCAS et un transfert de connaissances aux équipes d'éducateurs des crèches concernées se feront pour permettre une appropriation du programme par les équipes de terrain.

Par la suite, ces agents pourront en interne favoriser le développement de compétences psychosociales au sein de ces structures de la petite enfance.

Il est attendu du CCAS dans le cadre de ce programme, une mobilisation de son personnel encadrant bénéficiaire de la formation et des moyens logistiques nécessaires.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **De VALIDER le partenariat entre la ville et son CCAS pour une mise en œuvre du programme TIPITOU au sein des trois crèches du CCAS de la ville,**
- **D'AUTORISER le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à SIGNER tous documents relatifs à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel BASTAINE